

26. Jan. 1682.

29 By 11:1

Monsieur

je ne feray servir cette lettre que pour accompagner la copie de la consultation que je vous fis esperer par mes dernières, n'y ayant autre chose à ajouter, sinon que M. de la Vieuille fut envoi hier au palais parler au plus ancien des avocats consultants, pour lui dire qu'il y avait apparence qu'en Hollande on adjugeroit la Regence a ceux qui pourraient avoir droit a la succession, et ainsi que l'on seroit bien aise d'avoir un avis là-dessus pour faire voir que la Principauté doit appartenir a la Ch. Royale, en cas de mort de M. le Ch. d' O. mais il y trouua la même fermeté, l'avocat lui répondant nettement que my lui ny les confreres ne signoyent jamais un avis a l'avantage de la Ch. R. au regard de l'esperance de la succession, comme étais chose directement contraire aux droits feodaux, et a plus forte raison a ceux des Bourgondes. C'est toute la raison qu'il en eut, quoy que le 1^r de Hemblier l'eut encore pressé par ses lettres du 20, de tacher d'avoir particulièrement une réponse favorable sur ce point là. C'est aussi par là que l'on voit l'affection que ces Mons. ont pour la memoire du feu Prince, et pour la maison Orange, puis qu'ils tachent de faire tomber la principauté en mains étrangères. M. de la Vieuille dit envoi a l'amy, qu'il lui vouloit bien confier encore une chose qu'il ne lui avoir pas voulu dire, Scavoir que si l'évenement du procès en Hollande ne répondroit point a leurs espérances, ils ne s'en pourroient prendre qu'a eux mêmes; par ce qu'ils n'avoient jamais en pensée de mettre l'affaire en compromis que dans la ferme croyance qu'ils avoient que Mad. la Ch. S. qui avoit succombé en première instance, n'eût avoir gaigné au grand Con^{te}, n'y consentiroit plus, mais qu'ils avoient été offensés, et qu'ils s'en repentoient.

VII

Bien, mais trop tard. Malum concilium Consultori pessimum. il me
fit aussi voir une lettre de Mad^e Elisabeth de Dona, qui lui mande que
Mad. le P. D. avoir favorablement reçue les propositions qui on lui avait faites
pour l'employ d'agir en cette Cour, et que S.A. avoir promis de l'y servir, ce
qui lui donne des espérances dont il importe de le détrouper bientôt, on de
lui en faire voir les effets. j'estime qu'après la sentence donnée sur les
efforts des ennemis seront inutiles. Ils en font beaucoup à présent, en tâcherai
de le servir du nom de M. le Due d'Orléans pour gaigner les Conseillers d'Orange
qui demeurent à Nismes, mais je demanderai audience à S.A.R. et tâcherai
de faire des avouer M. de Bretueil, descendant de la justice en Languedoc, qui
s'y emploie d'assez mauvaise gracie. Au reste Monsieur je me trouve
obligé de vous dire que je suis déjà des effets des puissantes recommandations
de S.A. envers Monseigneur l'Électeur, mais particulièrement de celles qu'il nous
a plu faire en ma faveur auprès de M. de Suerin. jamais homme ne fut
tenu pour moy, et je ne pense pas que jamais l'Allemagne ait produit une
si haute générosité. Il fait la leçon à Sénèque, et va au delà de ce qu'il requiert
d'un honnête homme en matière de biensfaits. j'adviens qu'il me met hors de
posture, et en état où je suis contraint d'avoir recours à mes amis, a ce qu'ils
me levendront aux revendications que j'ay à lui rendre. je vous supplie Monsieur
de m'y aider, et de lui témoigner que vous prenez quelque part aux obligations que
je lui ay, en ayant fait payer de lourde qui m'est due jusqu'à la fin de
l'année dernière. Je scay bien que je le dois à véc intercession, mais ce n'est
pas la première obligation que je vous ay, aussi n'est-ce pas d'aujourd'hui que
je suis. Je ne vous dis point qu'il sera à propos de ménager
Monsieur la consultation

de Paris le 20 jan.
1652.

Très humble et très obéissant Serviteur
B. Huyghefort

